Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260321-13_03_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SAMEDI 21 MARS 2026

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation: 16/03/2026	Le samedi vingt-et-un mars deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.
Membres:	*Etaient présents*: JEZEQUEL Jean, QUELENNEC Marie-Françoise, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, PAUGAM Jean-Luc, MIOSSEC Maryse, MONSIGNY Bertrand, POSTEC Emmanuelle, ABALLEA Clément, SALIOU Sylviane, MER Serge, PRIGENT Gwénaëlle, QUERE Laurent, LE SAOUT Carole, JACQ Jérôme, DABERNAT Anne, CREAC'H Annie, PAUGAM Thomas.
En exercice: 19	*Absents excusés:* /
Présents: 19	
Votants: 19	
Pour: 19	
Contre 0	
Abstention: 0	
Délibération N°: 13-03-2026	*Secrétaire de Séance:* JACQ Jérôme

Objet : **ELECTION DU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Jean JEZEQUEL, le doyen d'âge des membres du Conseil,
Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant,

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne Monsieur Jacq Jérôme en qualité de secrétaire de séance.

Le conseil municipal désigne également, comme assesseurs deux conseillers municipaux :

- *M. Jean-Luc PAUGAM*
- *Mme Carole LE SAOUT*

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260321-13_03_2026-DE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de Bulletins	19
A déduire car bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

Ont obtenu:	*nbre de voix (en chiffre)*	*nbre de voix (en toutes lettres)*
Jean JEZEQUEL	19	dix-neuf

- Monsieur JEZEQUEL Jean ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et est immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré, le 21/03/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Plougourvest.

M. Jean JEZEQUEL, *Maire*	*M. JACQ Jérôme* *Secrétaire de Séance*	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *-publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du* 23 MARS 2026 *- transmission au contrôle de légalité le* 23 MARS 2026

MAIRIE DE PLOUGOURVEST 29400 Finistère

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.

Commune de PLOUGOURVEST – Séance du 21 mars 2026